

En raison d'un problème technique, votre quotidien en ligne "Malikilé" vous informe que la rubrique « Lu sur la toile » ne sera pas diffusée ce jour. Nous vous remercions de votre compréhension. **La rédaction**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 11 AOUT 2020

664

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Mahmoud Dicko parle (2ème PARTIE)

IBK colporte de fausses rumeurs sur moi



Institution : des nominations polémiques
la Cour Constitutionnelle remembrée



Départ d'IBK : «Le M5-RFP est décidé à aller au
bout de son combat »



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	MAHMOUD DICKO PARLE (2ème PARTIE) IBK colporte de fausses rumeurs sur moi	P.4
Brèves	Interpellations et condamnations « expéditives » des membres du M5-RFP : L'appel de Choguel Kokalla Maïga aux magistrats !	P.7
	Message du président Ibrahim Boubacar Keïta à la suite de l'attaque contre des humanitaires au Niger	P.7
	Crise sociopolitique au Mali : Le RPM revendique le poste de 1er ministre et s'oppose à la dissolution de l'Assemblée Nationale	P.8
	Crise malienne : L'Imam Dicko accuse la France d'ingérence	P.8
	Crise sociopolitique : Le M5-RFP promet « le plus grand rassemblement populaire de l'histoire moderne » du Mali, aujourd'hui !	P.9
	Cour Constitutionnelle du Mali : Amadou Ousmane Touré nouveau président	P.9
Actualité	Bureau du Vérificateur Général à l'ambassade du Mali à Brazzaville : 391 944 121 FCFA d'irrégularités financières / Dossier transmis au Pôle économique et à la Section des comptes de la Cour suprême	P.15
	Décapitation à Fana : Une révélation fracassante pointant du doigt un ancien radié de la gendarmerie nationale !	P.17
Politique	Mahmoud Dicko à propos de la mobilisation d'aujourd'hui : « Le Chérif Bouyé Haidara est de cœur avec le M5-FRP »	P.18
	Départ d'IBK : «Le M5-RFP est décidé à aller au bout de son combat »	P.19
	Nicolas Normand, ancien ambassadeur de France au Mali : « L'accord d'Alger entre Bamako et les rebelles armés a créé plus de problèmes qu'il n'en a réglés »	P.20
	Refus catégorique des députés mal élus de démissionner : IBK fait désormais face à trois fronts brûlants	P.22
	Institution : des nominations polémiques la Cour Constitutionnelle remembrée	P.23
Culture & société	Environnement : Les couches jetables, une réelle menace !	P.25
International	Niger : Les circonstances de l'attaque précisées, la zone ratissée par les forces de sécurité	P.26
	Covid-19 : Le président malgache Andry Rajoelina annonce de nouvelles mesures	P.27
Sport	Partenariat FEMAFoot – FIFA : Vers la construction d'un nouveau centre technique à Kabala	P.28
	Championnat national de football ligue Orange : La reprise est prévue pour le 21 août prochain	P.28

P.9



P.15



P.18



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Mahmoud Dicko parle (2^{ème} PARTIE) : **IBK** colporte de fausses rumeurs sur moi

Les évènements dont je viens de parler constituent une école de la vie qui permet de connaître les gens.

Le 29 février 2020, j'ai organisé un meeting au Palais de la Culture (Amadou Hampathé Bah) au cours duquel j'ai parlé des blindés (en carton achetés par Boubou ndlr). Je faisais là, sans le savoir, une déclaration de guerre. Boubou et IBK se sont fâchés et j'ai été convoqué chez le Procureur par mon « fils et mon aîné ». Aucun d'eux ne m'a appelé le lendemain pour me demander ce qui s'était passé. Depuis ce jour nous n'avons plus établi de contact ni échangé jusqu'aux évènements récents. Mais je ne refuserai pas de discuter avec eux car discuter n'est pas accepter forcément le point de vue de l'autre.

Boubou est venu chez moi après les évènements (les tueries des 10, 11 et 12 juillet ndlr) et m'a pas part de son souhait de se rendre dans les familles endeuillées. Sachant qu'il aurait pu y rencontrer des problèmes, je lui ai demandé de surseoir à cette démarche.

Mais je lui ai posé la question de savoir comment la FORSAT s'est retrouvée chez moi. Il a répondu qu'il n'en savait rien mais que le lendemain il enverrait des demandes d'explication. Mais à qui allait-il adresser sérieusement ces demandes ? N'était-il pas le seul membre du gouvernement ce jour ? Et n'est-ce pas lui qui a formulé des excuses sur France 24 ? Et pourquoi demanderait-il pardon s'il n'était pas coupable ? Et c'est lui que IBK met à la tête du Gouvernement du Mali parce que lui-même

a reçu des ordres allant dans ce sens. Il devait le faire obligatoirement. Que cela soit accepté ou non par les Maliens. Et c'est cela qui est révoltant. Je me suis moi-même demandé s'il s'agissait du même Boubou que j'avais proposé. Aujourd'hui le départ de Boubou est fortement réclamé mais IBK veut le maintenir contre vents et marées. Et cela parce que certains veulent qu'il reste pour un agenda qu'eux seuls connaissent. Mais nous avons beaucoup d'éléments par rapport à ces projets. Peut-être que IBK lui-même ignore certains éléments. Mais nous l'en informerons. Nous n'agissons ni sur un coup de tête ni par une quelconque frustration. Boubou aujourd'hui n'a ni base ni soutien. Il n'a aucune légitimité et on veut l'imposer pour diriger notre pays. Ni le parti de



IBK, ni la société civile, ni aucun autre groupe ne le soutient pas. Quelle politique une telle personne pourrait-elle mettre en œuvre et les enfants de quel pays pourrait-il réconcilier ? Et Boubou lui-même se promène devant les gens avec son bout de papier, sa feuille de route. Je l'ai appelé pour dire que je lui dois la vérité. Je lui ai donc dit qu'il est jeune, qu'il a son avenir devant lui et qu'il devrait pour l'instant démissionner. Le temps que les esprits se calment. Mais le vieux s'accroche à lui parce qu'il fait toujours le contraire de ce qui lui est demandé. Par ailleurs il ne fait jamais ce que certaines personnes lui demandent de faire même si celles-ci ont raison. Il préfère sacrifier le pays plutôt que d'entendre ces personnes. Mais nous ne nous couchons pas devant ceux qui lui donnent des ordres.

Je le dis très franchement, c'est la France, car il faut la citer. Je n'ai pas de myopie politique pour ignorer les relations historiques et stratégiques qui lient le Mali à la France. On ne peut être responsable et ignorer cela. Moi je parle et comprend français. Pour communiquer avec le monde extérieur je m'exprime en français. C'est donc une partie de la France qui est en moi. Je ne suis pas un ennemi de la France. Non ! Mais il faut que les français aussi nous respecte. Ils doivent nous respecter. On leur doit du respect mais ils doivent aussi nous respecter. Comment la France peut-elle autant s'ingérer dans les affaires intérieures de notre pays ? Pour quelle raison ? Et personne ne devrait broncher dès qu'elle donne un avis sur un sujet ? Ne sommes-nous donc pas indépendants et souverains ? Que le président ne vienne donc pas nous menacer. Nous avons érigé nos mosquées en QG de campagne pour lui. Et là il n'a rien dit. Et main-

tenant il colporte des rumeurs sur nous dans les chancelleries et ailleurs. Mais nous entendons tout. Ce qui est demandé au Président est de sceller l'unité entre tous les maliens : un Peuple, un But, une Foi est la devise du Mali. Et nous ne pourrions rien réussir en dehors de notre unité. Il faut l'unité entre les hommes, les ethnies, les régions, les religions pour redresser le Mali.

Et de cette place, je dis aux peulhs qu'ils ont des ennemis autres que les dogons. Et je dis aux dogons que les peulhs ne sont pas leurs ennemis. Ils cohabitent depuis plusieurs siècles. D'où viennent les armes qu'ils utilisent ? Le conflit qui les oppose ne prendra fin que lorsque tous les maliens, ensemble, décideront d'y mettre un terme.

Chacun convient que rien ne va au Mali. Si cela n'était pas vrai, personne ne manifesterait.

Nous devons nous asseoir pour parler et nous avons suffisamment de ressources pour pouvoir régler nos problèmes entre nous. Mais à condition que le président écoute le peuple et qu'il n'ignore pas le peuple. Il ne faut pas minimiser ni mépriser le peuple. Le président refuse de dialoguer et tente de procéder à des débauchages individuels en proposant des postes ministériels. Tout cela est ridicule et ne peut régler les problèmes du Mali. Le gouvernement d'union dont il parle ne se met pas en place de cette façon. Les Maliens doivent comprendre que nous ne sommes pas des revanchards et que nous n'en voulons à personne. Le Mali est un pays de concorde et de pardon. Les vrais et dignes maliens aiment le Mali. C'est seulement avec les gouvernants actuels que les choses commencent à changer. Nos gouvernants actuels font le grand écart. Ils ont un pied ici mais possèdent aussi des biens acquis à l'étranger en Normandie, à Dubaï, au Canada... où ils vont s'abriter en cas de problèmes.

Modibo Keita a été arrêté, détenu, condamné ici et il repose au Mali. Moussa Traoré a été arrêté et condamné à la peine de mort. A sa sortie de prison il est resté ici. Je croyais bien connaître Amadou Toumani Touré, déchu, mis dans un avion et exilé. Le jour où nous nous sommes parlé la 1ère fois, il m'a fait pleurer en me disant en langue peulh qu'il a le mal du pays. Et m'a demandé de l'aider à revenir à la Maison. Ce jour, j'ai compris que je le connaissais mal. En me remémorant les conditions





dans lesquelles il a quitté le Mali. Ces dirigeants avaient, ont l'amour de la patrie. Et personne au Mali ne les a apostrophés. Aujourd'hui le pouvoir sème la discorde entre tous les groupes socio-professionnels du Mali : les religieux, les enseignants, les artistes ... Ce mardi sera un vrai Mardi. Je suis sûr que ce sera le Mardi des mardis. J'en appelle à tous les Maliens, à tous les dignes Maliens, à tous les patriotes de venir dire non ce qui n'est pas le Mali. Nous montrerons, sans parler que

nous sommes un peuple debout. Nous le démontrerons par notre mobilisation. Mardi Inch'Allah, à midi, je souhaite que tous les marchés ferment. Je lance un appel à tout Bamako et environs de sortir et de venir prouver que nous sommes des patriotes debout. Et que nous tenons au Mali. Ce grand rassemblement doit se faire dans le respect, l'ordre et la quiétude. Je ne souhaiterais pas entendre parler de routes coupées ou de jets de pierres ou de vitres cassées. N'acceptons pas que certains

nous poussent à la faute. Personnes âgées, jeunes, femmes, hommes, tous les maliens doivent se retrouver à la Place de l'Indépendance, Cette fois-ci notre seule présence massive serait une victoire. On me parle de la saison des pluies. Mais même en cas de pluie nous serons présents. Inch'Allah. Dieu saura reconnaître notre bonne foi et faire pleuvoir la nuit ou le matin. Car nous cherchons juste à mettre un terme aux injustices et à l'impunité. Nous avons ici une pensée pour Soumaïla Cissé dont et prions pour son retour. Qui pouvait croire que dans notre pays, une personnalité d'une telle envergure pouvait disparaître si longtemps sans la moindre nouvelle ? Que ceux qui ont annoncé son retour pour bientôt sachent que les choses ont assez duré.

Nous ne pouvons conclure sans parler des régions et saluer pour leurs actions, Sikasso, Kayes, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Menaka et Taoudenit. Je sais que les localités que nous n'avions pu joindre seront avec nous ce mardi qui sera un mardi pour tous.

Les Maliens de la Diaspora se sont fortement engagés en France, aux USA, au Canada, en Egypte, Suisse, Espagne, Arabie Saoudite et dans les pays voisins : Sénégal, Cote d'Ivoire, Burkina, Niger, Nigéria... Nous invitons tous les Maliens à faire de ce Mardi, le Mardi des Mardis.

J'insiste avant de terminer, sur le caractère pacifique de la manifestation.

Que les détenus sachent que nous pensons à eux et que les autorités comprennent que l'intimidation ne passera pas : Il vaut mieux dialoguer.

A Mardi Inch'Allah !

Merci

■ **Karamoko B. KETA**



Interpellations et condamnations « expéditives » des membres du M5-RFP : L'appel de Choguel Kokalla Maiga aux magistrats !



Plusieurs militants du M5-RFP ont été interpellés lors des manifestations la semaine dernière. Beaucoup d'entre eux ont été jugés et condamnés sévèrement. Ces arrestations ont été qualifiées d'« arbitraires » et les condamnations, d'« expéditives » par les responsables du mouvement contestataire. Le président du Comité stratégique dudit mouvement, Dr Choguel Kokalla Maiga, a d'ailleurs invité les magistrats à « ne pas accepter d'être utilisés dans le combat politique ». Il l'a dit au cours d'une conférence de presse tenue au siège de la CMAS le vendredi 7 août.

Plusieurs militants jeunes du M5-RFP ont été écroués la semaine dernière. Beaucoup d'entre eux sont condamnés à des mois de prison, 45 jours pour certains, six mois pour d'autres. Par ces condamnations, le M5 voit une politisation de la justice. C'est pourquoi Choguel Kokalla Maiga a adressé un message au corps des magistrats du Mali à qui il a rendu hommage pour sa bravoure. « Je voudrais m'adresser aux magistrats, un corps d'élite qui a donné récemment la preuve de sa qualité, de sa compétence lorsqu'on a voulu nous imposer des solutions de l'extérieur. Je voudrais rappeler à ce corps que le combat du M5-RFP est un combat pour la restauration de la dignité des Maliens dans toutes les couches. On se rappelle la longue grève des magistrats que ce pouvoir avait ignorés superbement ; on se rappelle que le Président dont nous demandons la démission a livré ici les magistrats, dans un récent discours, à la vindicte populaire en faisant porter une partie de son échec au corps des magistrats. On se rappelle aussi la revendication mainte fois réitérée du corps de la justice d'avoir un budget conséquent comme dans tous les pays de la sous-région. Refus systématique d'année en année. Nous avons un budget destiné à la magistrature qui est moins de 1% du budget national. C'est le plus petit dans la sous-région », a-t-il rappelé comme pour expliquer aux magistrats le bien-fondé du combat de son mouvement.

L'ancien patron de l'AMRTP a, par la suite, invité le corps de la justice à ne pas accepter d'être utilisé dans un combat politique. « Je voudrais dire que les arrestations arbitraires et les jugements expéditifs contre les militants du M5-RFP qui ne font qu'exercer un droit constitutionnel sans violence ne nous paraissent pas acceptables. Nous interpellons

Message du président Ibrahim Boubacar Keita à la suite de l'attaque contre des humanitaires au Niger



J'ai appris avec consternation l'assassinat, ce jour 9 août 2020, de huit humanitaires, (deux Nigériens et six Français) en tourisme dans la réserve naturelle de Kouré, au Niger.

Je condamne énergiquement cet acte barbare hélas récurrent dans notre espace sahélien où continuent de sévir l'extrémisme violent et l'économie criminelle malgré la guerre sans merci livrée par les armées nationales, la force conjointe du G5 Sahel et la force Barkhane dont je salue de nouveau l'engagement.

En ces moments douloureux, j'adresse, en mon nom et en celui du peuple malien, mes condoléances attristées à Emmanuel Macron et Issoufou Mahamadou, respectivement présidents de la République française et de la République du Niger ainsi qu'aux peuples français et nigérien. Pour conclure, c'est le lieu pour moi de réaffirmer que grâce à la détermination de ses leaders et à l'accompagnement de ses partenaires, le Sahel retrouvera Inchallah, la paix et la stabilité qui ont jadis établi sa réputation.

Bamako le 9 août 2020

Ibrahim Boubacar Keita

fortement le corps de la justice pour qu'il ne soit pas utilisé dans le combat politique que nous menons contre un pouvoir finissant, contre un pouvoir rejeté par la majorité de la population », a entonné Dr Choguel Kokalla Maiga, président intérimaire du FSD, président du comité stratégique du M5-RFP.

L'ingénieur en télécommunication a, enfin, réitéré l'engagement de son mouvement à aller jusqu'au bout pour obtenir la démission d'IBK du pouvoir. « Dans tous les cas, le M5-RFP est décidé d'aller au bout de son combat. Les intimidations, les condamnations expéditives, les enlèvements n'auront pas raison de la volonté de notre peuple et de notre jeunesse », a-t-il promis.

Boureima Guindo

Crise sociopolitique au Mali : Le RPM revendique le poste de 1er ministre et s'oppose à la dissolution de l'Assemblée Nationale



Depuis quelques mois, le Mali traverse une crise sociopolitique dominée par les manifestations du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) contre le président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) et son régime. Ainsi, pour trouver une solution à cette crise, le parti présidentiel, le Rassemblement pour le Mali (RPM) a exprimé sa position dans un mémorandum adressé au président de la République. Dans ce document en date du 25 juillet 2020 sous la plume de Dr Bokary Tréta, président du parti au pouvoir, le RPM revendique « le poste de premier ministre et s'oppose à toute dissolution de l'Assemblée Nationale ».

« Le bureau politique national du RPM réclame son statut de parti majoritaire et revendique le Poste de 1er Ministre pour la formation du futur gouvernement d'Union Nationale en considération des recommandations et résolutions issues du DNI (Dialogue national inclusif); S'oppose à toute dissolution de l'Assemblée Nationale et exprime son soutien indéfectible au Président de la République IBK pour la mise en œuvre de toutes ses offres et décisions ainsi que des recommandations actuelles et futures de la CEDEAO pour les résolutions de sortie de crise », c'est ce qui ressort du document élaboré par le RPM. Dans ce document qui circule sur les réseaux sociaux, le RPM précise qu'il s'engage à garantir au Président IBK dans les règles de la loyauté et de la confiance la stabilité des Institutions de la République, l'apaisement du climat politique et social, le fonctionnement des services publics et réclame pour parvenir à ces fins la gestion du pouvoir et des institutions de la République. Le RPM soutient l'offre politique du Rassemblement National proposé par le Président IBK et s'engage à sa mise en œuvre efficace et efficace avec l'ensemble des forces politiques et sociales de la crise sociopolitique au Mali dans la sincérité, la confiance et la loyauté. En outre, le RPM félicite et salue le Président IBK pour son écoute et sa disponibilité constantes pour le RPM et l'ensemble du peuple malien et l'encourage à poursuivre toutes les voies et moyens politiques et légaux pour la recherche de solution et sortie de crise sociopolitique en cours au Mali. Le RPM s'oppose également au choix du Premier Ministre dans les rangs de l'opposition. « Le RPM défend cette position à travers le choix libre et éclairé que le peuple Malien a exprimé en sa faveur lors des consultations populaires pour les échéances électorales des législatives de

Crise malienne : L'Imam Dicko accuse la France d'ingérence



La figure de proue de l'opposition malienne Mahmoud Dicko a accusé dimanche la France d'interférer dans la politique locale en apportant son soutien au Premier ministre malien Boubou Cissé, dont il réclame la démission.

Le Mali est ébranlé par une profonde crise sociopolitique depuis juin. Malgré des tentatives de médiation de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aucune solution de sortie de crise n'a été trouvée. "Nous ne voulons plus de Boubou Cissé comme Premier ministre", a martelé dimanche l'influent imam Mahmoud Dicko, lors d'une conférence de presse dans la capitale Bamako. "Boubou Cissé n'est pas avec la majorité, il n'est pas avec l'opposition, encore moins la société civile", a-t-il ajouté. Sans donner de preuve de ses accusations, M. Dicko a aussi affirmé que la France est "derrière les décisions de IBK", le président malien Ibrahim Boubacar Keïta, de maintenir à son poste le Premier ministre. "Je ne suis pas un ennemi de la France mais la France doit nous respecter et nous devons du respect à la France", a-t-il lancé. Fin avril, la Cour constitutionnelle malienne a invalidé une trentaine de résultats des élections législatives de mars-avril, dont une dizaine en faveur de la majorité du président Keïta. Depuis cette décision, une coalition d'opposants, de chefs religieux et de membres de la société civile réclame le départ du président malien, au pouvoir depuis 2013. Le Mouvement du 5 juin, étendard de la contestation du pouvoir malien, réclame la démission du président IBK. Le week-end du 10 juillet, une manifestation a dégénéré en trois jours de troubles meurtriers, faisant 11 morts. "Nous sommes déterminés, nous n'avons pas peur et nous n'allons pas reculer", a déclaré l'imam Dicko, espérant que la nouvelle manifestation anti-Keïta prévue mardi "s'inscrira dans l'histoire".

Mars-Avril 2020 organisées par le gouvernement du Mali à la suite des résolutions du DNI (Dialogue national inclusif) adoptées par le Peuple Malien. Le RPM se satisfait des résultats qu'il a obtenus lors de ce scrutin et qui le conforte dans son statut de parti majoritaire avec 51 députés et leader incontesté de la classe politique malienne », révèle le document du RPM. Par ailleurs, dans ce document, le RPM s'est dit favorable à l'organisation des élections législatives partielles dans les circonscriptions où il ya eu des contestations. Il s'agit des circonscriptions électorales de la commune I, commune V et commune VI du district de Bamako, Kati, Bougouni, Sikasso et Koro.

A.S

Crise sociopolitique : Le M5-RFP promet « le plus grand rassemblement populaire de l'histoire moderne » du Mali, aujourd'hui !



Les membres du Comité stratégique du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) étaient face à la presse, le vendredi 7 août, au siège de la CMAS. Objectif : expliciter les termes et contenus des futures activités de leur mouvement à travers de grands rassemblements populaires prévus aujourd'hui mardi à Bamako, dans beaucoup de capitales régionales et dans la diaspora. C'était sous l'égide du Dr Choguel Kokalla Maiga.

D'entrée de jeu, le président du comité stratégique du M5-RFP, Dr Choguel Kokalla Maiga a déploré les arrestations et les condamnations de certains membres de son mouvement lors de la désobéissance civile après la trêve. « Malgré le caractère pacifique de cette démarche, nous avons enregistré beaucoup d'agressions de plus en plus brutales et d'arrestations arbitraires contre de jeunes citoyens, des journalistes et agents des médias, dont la plupart ont été directement déferés à la prison centrale, puis jugés et condamnés à des peines d'emprisonnement ferme, pour simplement avoir exercé leurs droits constitutionnels », a-t-il regretté avant de mettre en garde les ministres M'Bemba Moussa Keita et Me Kassoum Tapo, respectivement ministre de la Sécurité et celui de la Justice.

À entendre Choguel Kokalla Maiga, la détermination du M5-RFP est forte pour arriver au bout de son combat. « Nous n'abandonnerons pas et ne céderons jamais aux intimidations, aux menaces, aux arrestations et aux sévices corporels qui continuent aujourd'hui encore. Nous devons continuer à honorer la mémoire des Martyrs en réussissant cette lutte, et en leur rendant justice », a-t-il entonné devant les hommes de médias et les militants du M5-RFP.

Le Rassemblement du mardi 11 août 2020

Si les soutiens du Président IBK pensent déjà à la mort du M5-RFP, ce mouvement croit toujours en sa capacité de mobilisation. Il prévoit un rassemblement historique ce mardi à Bamako et partout à travers le monde. « En plus des actions de désobéissance civile qui continuent crescendo, le M5-RFP a fixé la date du mardi 11 août 2020 pour tenir à Bamako le plus grand rassemblement populaire de l'histoire moderne de notre pays », a laissé entendre le conférencier. Il ajoute : « Cette ac-

Cour Constitutionnelle du Mali : Amadou Ousmane Touré nouveau président



L'ancien Vérificateur Général du Mali, Amadou Ousmane Touré, est le nouveau président de la Cour Constitutionnelle. Il a été désigné ce dimanche à l'unanimité par ses pairs en tant que doyen d'âge parmi les 09 nouveaux sages nommés vendredi dernier par un décret présidentiel.

Il est important de rappeler que la désignation de ces 09 conseillers à la Cour Constitutionnelle s'est opérée dans le respect des recommandations de la CEDEAO. Le chef de l'État, le président de l'Assemblée Nationale se sont pliés aux recommandations de l'institution communautaire.

Le bureau de l'Assemblée Nationale avait fait la semaine dernière le choix des trois membres sur une liste de 6 personnes recommandées par la commission de la société civile.

De son côté, le Conseil Supérieur de la Magistrature a librement désigné ses trois conseillers à l'issue d'une session extraordinaire tenue il y a quelques jours.

À noter que les 09 nouveaux sages de la 5^e institution, ainsi que quatre membres de la Cour Suprême dont son nouveau président, Wafi Ougadeye ont prêté serment hier devant l'Assemblée Nationale sous la haute présidence du Chef de l'État, Ibrahim Boubacar Keita.

A. TRAORÉ

tivité marquera le début de grands rassemblements et marches de processions à travers les villes, les routes et campagnes, tant à Bamako, dans les régions de l'intérieur que dans la Diaspora, et ce, de façon continue jusqu'à la démission de IBK et de son régime ». Mais Dr Choguel Kokalla Maiga a tenu à préciser que toutes ces activités se dérouleront dans le strict respect de la Constitution du Mali.

Pour ce mouvement, le combat qu'il mène est pour sauver le Mali, « menacé de disparition en tant qu'État, Nation, Démocratie et République laïque ». Le M5-RFP a encore exigé « la démission de M. Ibrahim Boubacar Keita et de son régime pour permettre l'ouverture d'une Transition démocratique entre toutes Forces vives du Pays ».

Boureima Guindo

OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Bureau du Vérificateur Général à l'ambassade du Mali à Brazzaville : 391 944 121 FCFA d'irrégularités financières / Dossier transmis au Pôle économique et à la Section des comptes de la Cour suprême



La juridiction de Brazzaville abrite la troisième plus importante communauté malienne à l'étranger après celles d'Abidjan et de Paris. Pendant la période sous revue, l'Ambassade a délivré 29 159 cartes d'identité consulaires. Auparavant, elle n'avait pas encore fait l'objet de contrôle par le Bureau du Vérificateur Général. Les Ambassades du Mali sont des services extérieurs du Minis-

tère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Elles sont chargées de la mise en œuvre de la politique extérieure du Mali dans le pays d'accréditation. L'Ambassadeur peut recevoir délégation de signature des Ministres dans l'Etat accréditaire. Il est aussi associé à la préparation et au déroulement des travaux de négociation de tout accord ou convention dont il est chargé de sui-

vre l'application dans sa juridiction.

Les postes diplomatiques et consulaires du Mali reçoivent des fonds des Directions des Finances et du Matériel (DFM) du Ministère chargé des Affaires Etrangères pour leur fonctionnement, du Ministère de l'Education Nationale pour les bourses et du Ministère de la Santé concernant les évacuations sanitaires. Ces fonds leur sont transférés par la Paierie Générale du Trésor (PGT) de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), qui relève du Ministère de l'Economie et des Finances.

Aussi, les missions diplomatiques et consulaires collectent des recettes de chancellerie et les produits issus de la vente des timbres fiscaux.

Les montants totaux des recettes et des dépenses sur la période sous revue s'élèvent respectivement à 1 808 619 075 FCFA et à 1 689 662 224 FCFA. Les recettes se décomposent en transferts de fonds du Trésor Public pour 1 534 571 925 FCFA et en recettes propres pour 274 047 150 FCFA.

Les constatations et recommandations issues de la vérification sont relatives aux irrégularités administratives et financières.

Irrégularités administratives

Elles relèvent des dysfonctionnements du contrôle interne.

Le Ministre chargé des Affaires Etrangères et celui chargé des Finances n'ont pas pris d'arrêt conjoint fixant le plafond des avantages accordés au personnel diplomatique. L'article 9 du Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les missions diplomatiques et consulaires de la République

du Mali précise : "Le budget d'État prend en charge les frais de location, d'ameublement, d'abonnement et de consommation individuelle d'eau, de gaz de ville, d'électricité et de chauffage dans la limite d'un plafond qui sera fixé par arrêté conjoint du Ministre chargé des Affaires Étrangères et du Ministre chargé des Finances".

Elle a constaté que le Ministre chargé des Affaires Étrangères et celui chargé des Finances n'ont pas pris l'arrêté d'application du Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, pour fixer le plafond des dépenses relatives aux frais de location, d'ameublement, d'abonnement et de consommation individuelle d'eau, de gaz de ville, d'électricité et de chauffage. En effet, l'Ambassade a effectué ces dépenses sans limitation. L'absence d'arrêté conjoint fixant le plafond des dépenses relatives au logement et accessoires des diplomates ne permet pas de maîtriser les montants desdites dépenses.

Le Secrétaire Agent Comptable (SAC) ne tient pas des registres comptables

La mission a constaté que le Secrétaire Agent Comptable ne tient pas les registres comptables ci-après : le Calepin de caisse, le Registre des rejets comptables, le Registre des droits des créanciers, le Livre journal des commandes, le Livre journal des matériels et matières, le Compte de gestion des matériels et matières.

Le SAC ne respecte pas le montant plafond de disponibilités autorisé à être détenu en espèces

La mission a constaté à l'issue du comptage des numéraires, que le SAC détient dans sa caisse un montant supérieur au plafond autorisé. En effet, l'arrêté de caisse a révélé un montant de 623 600 FCFA supérieur au plafond de 250 000 FCFA autorisé.

Le non-respect du plafond de détention en espèces peut aboutir à des risques de soustraction de fonds.

L'Ambassadeur n'a pas établi des contrats de travail conformes à la convention d'établissement

Elle a constaté que l'Ambassadeur n'a pas rendu les contrats de travail conformes à la convention d'établissement. En effet, les 13 contrats repris en 2017, après l'entrée en vi-

gueur de la convention, ne font pas mention de certains éléments substantiels comme la catégorie et l'échelon, indiqués dans ladite convention.

L'absence de ces éléments dans le contrat de travail rend difficile le classement des agents sur la grille salariale et expose l'Ambassade au paiement d'éventuels dommages et intérêts en cas de litige.

Le Secrétaire Agent Comptable ne respecte pas le plafond de paiement en espèces des salaires

L'Arrêté n°93-2693/MEF.PLAN-CAB du 14 mai 1993 réglementant le paiement des traitements et salaires des agents des services publics précise en son article 1er : " Les traitements et salaires des agents titulaires ou non titulaires des services publics : Etat, collectivités locales, établissements publics sont obligatoirement payés par virement sur un compte ouvert dans un établissement bancaire ou assimilé lorsque leur montant net mensuel excède 50 000 FCFA (cinquante mille francs CFA)".

Elle a constaté que le SAC paye les salaires du personnel en espèces, hormis celui de l'Ambassadeur, en violation de l'arrêté ci-dessus visé alors que leurs salaires excèdent 50 000 FCFA.

L'Ambassade ne procède pas à la mise en concurrence des fournisseurs

Elle a constaté que les opérations d'acquisition de biens et services ont été effectuées sans mise en concurrence d'au moins trois fournisseurs contrairement aux dispositions légales et réglementaires. Le montant total ainsi engagé s'élève à 6 424 500 FCFA.

Le Secrétaire Agent Comptable ne tient pas des documents de la comptabilité-matières. Il ressort de ces travaux que hormis la " fiche détenteur ", le SAC ne tient aucun document de la comptabilité-matières. En effet, de l'entrée du matériel dans le patrimoine de l'Ambassade à sa sortie, en passant par les différents mouvements (affectation, mutation et réforme), rien n'est répertorié par un quelconque document de la comptabilité-matières. Certains matériels acquis n'apparaissent nulle part dans la comptabilité-matières

Irrégularités financières

Le montant total des irrégularités financières ci-dessous s'élève à 391 944 121 FCFA. Le Chef de mission a consommé des recettes propres sans aucune autorisation du Payeur Général du Trésor, contrairement à la réglementation

Le montant des recettes autoconsommées sans autorisation s'élève, sur la période sous revue à 216 490 150 FCFA.

Le Secrétaire Agent Comptable a minoré des recettes propres de l'Ambassade

Il a doublement payé les frais de location du mois de juin 2017 de l'appartement de l'Ambassadeur. En effet, il a payé la Facture n°020/17 en date du 29 mars 2017 relative aux loyers des mois d'avril à juin pour un montant de 4 500 000 FCFA soit 1 500 000 FCFA par mois. De même, il a payé la Facture n°035/17 du 30 juin 2017 relative au loyer du même mois de juin, d'où un double paiement pour un montant de 1 500 000 FCFA.

Le Secrétaire Agent Comptable a accepté des pièces justificatives irrégulières d'indemnités de déplacement et de mission

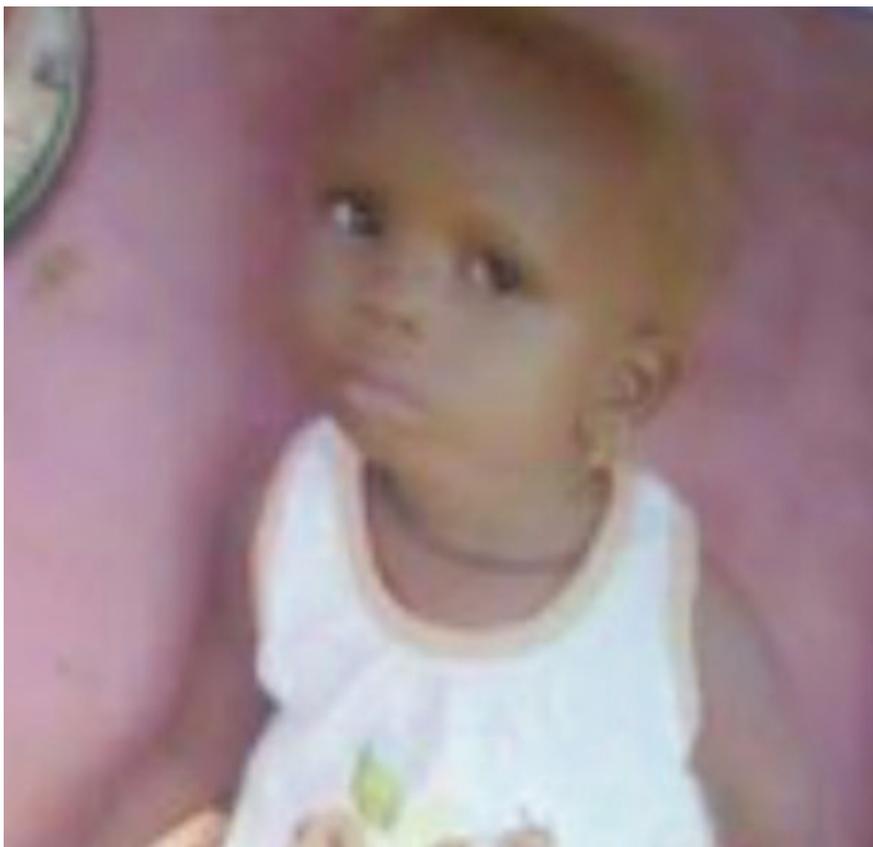
Le montant total des dépenses relatives aux indemnités de déplacement et de mission non justifiées par l'ordre de mission dûment visé s'élève à 1 478 500 FCFA.

Transmission et dénonciation de faits par le vérificateur général au président de la Section des comptes de la Cour suprême et au procureur chargé du Pôle économique et financier. Ces dénonciations sont relatives à l'autoconsommation des recettes propres sans autorisation du Payeur Général du Trésor pour un montant total de 216 490 150 FCFA ; la minoration des recettes de chancellerie de l'Ambassade pour un montant total de 3 660 000 FCFA ; la minoration des recettes des timbres fiscaux pour un montant de

15 538 850 FCFA ; paiement des salaires et autres avantages indus à des diplomates pour un montant total de 139 563 172 FCFA ; non-remboursement des frais médicaux pour un montant total de 1 113 449 FCFA ; la non-récupération des cautions des logements pour un montant total de 12 600 000 FCFA ; double paiement d'un loyer pour un montant de 1 500 000 FCFA ; la non-justification des indemnités de déplacement et de mission pour un montant total de 1 478 500 FCFA.

■ **Amadou Bamba NIANG**

Décapitation à Fana : Une révélation fracassante pointant du doigt un ancien radié de la gendarmerie nationale !



Depuis quelques années, le problème de décapitation des personnes devient de plus en plus sérieux à Fana. Cette localité a toujours vécu sous la terreur due à des individus inconnus. Grâce à une révélation fracassante d'un animateur de radio, toute la population retient le nom d'un ancien radié de la Gendarmerie nationale.

Fana est une localité du Mali. Il est le chef-lieu de la commune de Guégnéka, dans la région de Koulikoro. Pour ceux qui ne savent pas, presque toutes les décapitations qui ont lieu dans cette ville seraient l'œuvre d'un certain Madou Kanouté, agent radié de la Gendarmerie nationale et de la protection civile.

Au cours d'une émission radiophonique, cette révélation a été faite par Modibo Makono Cou-

libaly, promoteur et animateur de la radio Mambé Béfo sise à Fana. Selon lui, la décapitation de Ramata Diarra, la fille albinos assassinée le 13 mai 2018 a été faite par le présumé Madou Kanouté, arrêté et mis à la disposition de la justice depuis deux ans.

L'animateur instruit de ce qui s'est réellement passé lors de l'assassinat de l'albinos âgée de moins de 15 ans à l'époque. « Ramata Diarra était souffrante, elle avait le paludisme. Le jour où elle a été décapitée, Kanouté qui savait qu'elle était malade s'est fait passer pour une personne de bonne foi, donnant alors une médication aux parents pour dire que cela va guérir la petite », raconte l'animateur qui précise : « Le médicament remis aux parents était un somnifère. Ramata ne s'est pas réveillée du-

rant des heures depuis qu'elle a consommé ledit médicament ».

Puisqu'il s'était déjà préparé pour assassiner la petite, explique l'animateur, Kanouté est alors venu vers la nuit. Il a réussi à enlever l'enfant qui dormait toujours, et l'a décapité. En plus de cela, le présumé auteur est aussi, selon l'animateur, coupable de la décapitation d'une folle et de son enfant, qui a également eu lieu dans cette zone. Surnommé Bass, cet animateur tient à divulguer que le dénommé Madou Kanouté était un trafiquant d'enfants entre le Mali, la Guinée Conakry et la Côte d'Ivoire. « Suspecté par les autorités, Kanouté a échappé à une arrestation en Guinée. C'est suite à cela qu'il s'est, aux dires de Bass, installé à Fana ». Et de soutenir cette idée : « Madou Kanouté a des mains couvertes de sangs. Il a endeuillé beaucoup de familles, et est l'auteur des assassinats. Il tue comme l'on égorge les poulets et décapite la tête des enfants comme on enlève celle d'un criquet. L'homme est sans pitié ».

Interrogé par des autorités compétentes, ajoute Bass, Madou a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Même si les enquêtes semblent toujours être en cours sur les sujets de décapitation, cette annonce vient néanmoins blanchir des hommes politiques (députés et autres), voire les partis politiques (RPM par exemple) qui faisaient toujours l'objet de doute de la part de certains individus quant à leur implication dans la commission de ces crimes. Le procureur de Fana ainsi que toute la police judiciaire du Mali ont de la matière. Ils ont du pain sur la planche. Car faudrait-il préciser que M. Kanouté est détenu il y a environ deux ans voire plus sans jugement. Selon nos informations, c'est parce qu'aucune preuve n'aurait pu être retenue contre lui. Si tel est le cas, alors ces révélations de M. Coulibaly peuvent être utiles pour les prochaines étapes de l'enquête. Surtout que cet animateur semble détenir d'autres informations sur la situation, comme il le laisse croire dans la conclusion de son émission. Toutefois, le détail qui échappe est que malgré la détention de M. Kanouté depuis quelques années, les assassinats continuent dans cette ville.

Ce qui est sûr à travers ces révélations, le dossier sur les assassinats à Fana pourrait connaître une avancée notable.

■ **Mamadou Diarra**

Mahmoud Dicko à propos de la mobilisation d'aujourd'hui : « Le Chérif Bouyé Haidara est de cœur avec le M5-FRP »



Les responsables du M5-RFP, avec à leur tête l'imam Mahmoud Dicko, étaient de nouveau face à la presse le dimanche dernier au siège de la CMAS pour réaffirmer leur volonté de faire partir le Président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta, pacifiquement. Aussi ont-ils décidé de sortir massivement ce mardi 11 août 2020 pour un grand rassemblement à la Place de l'Indépendance, à l'intérieur du pays tout comme dans la diaspora. La vedette de la conférence du dimanche était l'imam Mahmoud Dicko lui-même, celui-là même qu'on disait en rupture de ban avec le M5-RFP !

Et bien, il n'en était rien, l'homme avait tout simplement observé une retraite spirituelle dans son village natal pour se ressourcer davantage. Sa sortie lors de cette conférence de presse avait donc un double objectif : d'abord démentir les rumeurs le disant en brouille avec le M5-RFP, et ensuite battre le rappel des troupes pour la grande mobilisation d'aujourd'hui mardi 11 août 2020. Et sans détour, il a tenu à clarifier les choses en disant que les engagements restent constants au sein du M5-RFP et l'unité entre les leaders plus marquée que par le passé... la vérité, rien que la vérité, et l'amour de la patrie étant les seuls éléments unificateurs du groupe.

Retraçant l'historique de la contestation, l'imam Dicko est revenu sur tous les efforts personnels fournis par lui-même pour amener

IBK et les acteurs du M5-RFP à prendre langue et à pouvoir conjurer la crise dans le consensus. « Ces efforts n'ont rien donné, et j'ai eu honte, lorsque IBK a renvoyé ceux-ci d'aller prendre langue avec la majorité présidentielle, et quelle majorité ! », s'est indigné le leader religieux, comme pour dire que ce consensus voulu n'est plus d'actualité, et que seul importe la démission du Président IBK !

Un autre sujet important évoqué par l'imam Dicko, ses rapports avec le Premier ministre Boubou Cissé. Certainement choqué par la réaction de ce dernier lorsqu'il lui demanda de démissionner pour préserver son honneur et celui du Mali, Mahmoud Dicko est sorti du bois pour expliquer que c'est lui qui a conseillé IBK, qui avait déjà jeté son dévolu sur un autre cadre, de nommer Boubou Cissé comme Premier ministre.

L'imam Dicko l'a aussi révélé dimanche : le choix de Boubou Cissé est imposé au Président IBK par la France ! Occasion pour lui d'ailleurs de mettre en garde les autorités françaises, non pas sans reconnaître et magnifier les bonnes relations historiques existant entre le Mali et la France : « Le zèle est de trop, lorsqu'on va jusqu'à s'immiscer dans le choix de qui doit être Premier ministre dans ce pays... Nous vous respectons, et nous tenons à ce que vous nous respectiez ! ».

Pour ce qui concerne ses coreligionnaires Chérif Bouillé Haidara de Niour du Sahel et Chérif

Ousmane Madani Haidara de Banconi, l'imam Dicko fera savoir que tout va pour le mieux entre lui et ceux-ci. D'abord, il veut que les gens comprennent, au-delà de tout ce qui se dit par-ci et par-là, que le Chérif Bouillé Haidara est de cœur avec le M5-FRP et qu'il souscrit à toutes les actions en cours pour le changement dans notre pays.

Pour le second, à savoir Chérif Ousmane Madani Haidara, il dira qu'il reste convaincu, que si tant est vrai que celui-ci est engagé pour les causes justes et pour la vérité, alors il n'y a pas de doute pour lui : ce dernier va très prochainement rejoindre le M5-RFP dans sa lutte pour la restauration de l'honneur et de la dignité du Mali et du peuple malien !

Pour finir, l'imam Mahmoud Dicko appelle l'ensemble des maliens à sortir massivement ce mardi 11 août 2020 pour aller sonner la mobilisation pour la démission du Président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta. Il demande surtout aux commerçants de fermer toutes les boutiques et tous les marchés ce mardi à 12 heures pour faire de l'événement un succès total. « La sortie de ce mardi sera inscrite dans les annales de l'Histoire du Mali... Ce mardi sera le mardi des mardis au Mali », a-t-il prévenu.

Aujourd'hui l'unité et le renforcement des composantes du M5-RFP sont manifestes avec l'adhésion de plus en plus forte d'organisations et de citoyens à l'intérieur et à l'extérieur qui découvrent progressivement la profondeur de la gravité de la crise malienne et la pertinence des actions et objectifs du regroupement. De même, le M5-RFP a procédé à une structuration de ses activités dans les différentes communes de Bamako, dans les régions de l'intérieur et dans la diaspora pour une plus grande coordination des actions de désobéissance civile et toutes les autres activités du Mouvement.

Faut-il le rappeler, le M5-RFP a initié des actions judiciaires en cours contre les auteurs, commanditaires et complices des tueries et exactions commises contre les manifestants aux mains nues par les Forces spéciales anti-terroristes (FORSAT) et d'autres forces de répression, tant à Sikasso qu'à Bamako, dans les rues, domiciles et lieux de culte... Il exige également la libération de l'honorable Soumaïla Cissé, chef de file de l'opposition.

■ Yama DIALLO



Départ d'IBK : «Le M5-RFP est décidé à aller au bout de son combat»

Après la trêve pour raison de fête de Tabaski, le Mouvement du 5 juin- Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) annonce de nouvelles manifestation sur toute l'étendue du territoire national et dans la diaspora prévues ce mardi 11 août 2020. L'annonce a été faite au cours d'un point de presse animé ce vendredi 7 août 2020 par les responsables du mouvement au siège de la CMAS de l'Imam Mahmoud DICKO. Au cours de rencontre avec les hommes de médias, le président du comité stratégique, le Dr Choguel Kolla MAIGA, a indiqué que le M5-RFP est décidé à aller au bout de son combat, à savoir la démission du président IBK.

Engagement, détermination, cohésion... voici ce qu'il faut retenir du point de presse organisé par le M5- RFP ce vendredi 7 août au siège de la CMAS.

Cette rencontre, la première après la trêve de la Tabaski décrétée par le mouvement, intervient avant le rassemblement projeté par le M5 le mardi 11 août prochain et jours suivants. Lors du point de presse, les responsables du mouvement ont réitéré leur engagement à poursuivre "le combat" jusqu'à la victoire fi-

nale qu'est le départ du président IBK et de son régime. Aussi, elle intervient après une vague d'arrestation et de condamnation des jeunes manifestants du M5-RFP dans la mise en œuvre des actions de la désobéissance civile décrétée le mois dernier par le Comité stratégique du M5-RFP.

Pour les responsables du Mouvement, ce "combat" porté aujourd'hui par une majorité écrasante de la population de l'intérieur et de la diaspora sera mené conformément à la constitution malienne malgré les tentatives de la CEDEAO.

Au M5 les responsables ont insisté sur la cohésion non seulement du mouvement mais et surtout des Maliens face aux multiples tentatives du régime IBK.

Comme un naufragé, IBK, disent-ils, n'a d'autre solution que d'opposer les Maliens afin de sauver un fauteuil fascinant. Malgré tout la détermination est aujourd'hui grande de Kayes à Mopti en passant par Bamako, Ségou et Ségou. Idem pour la diaspora.

Partout l'objectif reste le même : la démission d'un Président dont le bilan se résume au confort de la sa famille, de son clan et de ses

affidés.

Dans intervention, le Dr Choguel Kokalla MAIGA a indiqué que le peuple Malien va bientôt libérer les militants de M5-RFP injustement emprisonnés. «Les arrestations arbitraires et les jugements expéditifs contre des militants du M5-RFP qui ne font qu'exercer un droit constitutionnel, sans violence, ne nous paraissent pas acceptable», a-t-il protesté.

Pour lui, certains corps de l'Etat, à l'image de la magistrature, sont utilisés aujourd'hui dans une bataille contre notre peuple.

Face à cette situation, il a rappelé aux magistrats, un corps d'élite, dit-il, que le combat du M5-RFP est un combat pour la restauration de la dignité des Maliens dans toutes les couches.

«Nous interpellons fortement le corps de la justice pour qu'elle ne soit pas utilisée dans le combat politique que nous menons au nom du peuple malien contre un pouvoir finissant, rejeté par la majorité de la population », a-t-il clamé.

Dans un passé récent, a-t-il rappelé, le président IBK a livré ici les magistrats dans un récent discours à la vindicte populaire, en fait porter une partie de son échec au corps des juges et des magistrats.

Aussi, la revendication maintes fois réitéré du corps de la justice d'avoir un budget conséquent comme dans tous les pays de la sous-région a toujours rencontré un refus systématiques d'année en année.

Dans tous les cas, a-t-il fait savoir, le M5-RFP

est décidé à aller au bout de son combat. «Et les intimidations, les condamnations expéditives, les enlèvements n'auront pas raison de la volonté de notre peuple et de notre jeunesse que je félicite fortement ici au nom de l'ensemble du peuple Malien», s'est-il insurgé.

En tout cas, il a invité l'ensemble des forces armées et de sécurité à faire preuve de modération. D'ailleurs, dit-il, les FAMA sont les premières victimes de la mauvaise gestion. «C'est l'argent destinée à la sécurité qui est détourné le plus massivement. Elles ne sont pas équipées de moyens à la hauteur de leur combat », a-t-il accusé.

Avant de rassuré que cette question fait partie du combat du M5-RFP qui l'a dit dès le départ. «Nos militants ne sont pas des ennemis des forces de sécurité. Je lance un appel aux uns et aux autres de faire preuve de modération, de retenue, », a-t-il souligné

Selon lui, lorsqu'un pouvoir détourne l'essentiel de l'argent destiné au développement, lorsque des journalistes disparaissent de façon forcée ; lorsque les élections sont truquées et quand les citoyens manifestent, on tire sur eux pour les tuer ; que l'élection ne sert plus de baromètre, de moyens de régulation du processus électoral, qu'est qui reste à ce peuple que d'utiliser les voies que la Constitution lui donne : la désobéissance civile pour en imposer à un pouvoir définitivement rejeté dans les poubelles de l'histoire.

«Tous ceux qui sont avec ce pouvoir sont du mauvais côté de l'histoire. Nous les demandons de rejoindre le bon côté de l'histoire, le côté du peuple, du M5-RFP », a-t-il invité

Avant de terminer, il a lancé un appel à tous les maliens, même ceux qui sont de la majorité, ceux qui pour diverses raisons ne peuvent pas s'exprimer, à sortir massivement le 11 août 2020 pour montrer au monde entier que ce pouvoir est rejeté définitivement par l'écrasante majorité du peuple Malien. «Nous sortons jusqu'à obtenir la démission du président de manière pacifique», a-t-il conclu.

■ **Abdoulaye OUATTARA**

Nicolas Normand, ancien ambassadeur de France au Mali : « L'accord d'Alger entre Bamako et les rebelles armés a créé plus de problèmes qu'il n'en a réglés »

Pour Nicolas Normand Nicolas Normand, ministre plénipotentiaire honoraire, ancien ambassadeur de France au Mali, au Congo et au Sénégal, auteur du Grand Livre de l'Afrique, « il est urgent de réviser le compromis signé en 2015 », dans une tribune publiée dans Le Monde, 9 juillet 2020.

Tribune. Depuis plus de sept ans, l'armée française combat au Mali des bandes djihadistes qui contrôlaient le nord du pays en 2012. Et voici cinq ans qu'un accord issu d'une négociation à Alger avec une partie des groupes armés est censé ramener la sécurité dans la région avec l'appui de trois forces : les 12 000 casques bleus des Nations unies, les 5 100 hommes de la force offensive française « Barkhane », et la Force conjointe du G5 Sahel d'environ 5 000 soldats africains. Cependant, la situation n'a cessé d'empirer, l'insécurité s'étant même étendue à de nouveaux territoires. Il y a de quoi s'interroger sur les remèdes apportés.

Pourquoi l'accord de 2015, toujours en cours d'application, n'a-t-il pas ramené « la paix et la réconciliation au Mali », comme le promettait son intitulé ? Est-ce le résultat d'une inadéquation profonde entre les méthodes militaires et l'aide apportée ? La gouvernance locale est-elle en cause ? Ou est-ce l'accord lui-même qui pose problème ?

L'idée reçue est qu'une application plus volontariste, par Bamako, du compromis signé en 2015 améliorerait grandement la situation. C'est même devenu une idée fixe de la diplomatie française et onusienne, d'autant que sa mise en œuvre accuse de nombreux retards. Pourtant, il devient de plus en plus évident, comme nous allons le préciser, que l'accord

créé plus de problèmes qu'il n'en a réglés.

« Syndicalisme de la kalachnikov »

Pour commencer, le texte prévoit que les groupes armés signataires, placés au même niveau que le gouvernement, bénéficient d'une impunité totale, malgré leur rébellion et les exactions commises. Cette disposition a encouragé les autres factions Touaregs restées loyales à l'Etat malien et les communautés non Touaregs à se venger, en se faisant justice elles-mêmes.

L'impunité s'est également doublée d'avantages divers, et notamment la nomination à des postes de dirigeants et à des promesses d'intégration dans la fonction publique. Ce « syndicalisme de la kalachnikov » a fait des jaloux. Peuls et Songhai, majoritaires, ont compris qu'ils avaient tout intérêt à prendre les armes pour obtenir des gratifications dans une région de chômage de masse.

Mais un autre facteur a considérablement alimenté l'insécurité : le désarmement différé des groupes signataires. Prévu comme l'aboutissement final d'un interminable marchandage, il a favorisé l'apparition, au nom de l'autodéfense, de nombreuses milices tribales ou ethniques, en plus des milices touaregs. Certaines se sont rapprochées des djihadistes pour se procurer des armes, d'autres simplement pour se protéger et parce que des raisons de solidarité communautaire pèsent plus que la distinction occidentale « laïcs-djihadistes ».

La situation est d'autant plus problématique que l'accord d'Alger ne traite pas, pour l'avenir,



les causes véritables de la rébellion du nord. A l'origine de la révolte de 2012, il y a l'opposition entre des Touareg nobles Ifoghas et le « tiers Etat » des Touareg tributaires, les Imghads. Le séparatisme des premiers résulte de la remise en question de leur autorité par les seconds. La démocratisation du Mali donne en effet progressivement le pouvoir aux Imghads majoritaires. Le séparatisme des Ifoghas, visait à maintenir leur pouvoir féodal et des trafics divers. En réaction, les Imghads, vassaux, ont formé leur propre groupe armé pro-Bamako. Une majorité de Touareg s'est déclarée loyaliste.

Le compromis de 2015 a accordé des faveurs majeures aux leaders de groupes rebelles dont la seule légitimité est la détention d'armes. Selon l'ancien premier ministre du Mali, Moussa Mara, « l'une des conséquences de ces faveurs s'illustre dans l'exclusion de fait des autres composantes des sociétés civiles du nord et l'acceptation de la caporalisation de celles-ci par les groupes armés. On encourage ainsi la détention d'armes comme seul critère de représentativité... Nous avons progressivement mis les cinq régions du nord sous la coupe des groupes armés. Ceux-ci parviennent ainsi à obtenir pacifiquement ce qu'ils n'ont pu conquérir par la force. »

Avantages indus aux milices

Par ailleurs, l'opération « Serval », qui cherchait des alliés sur le terrain en 2013 pour combattre les djihadistes, s'est appuyée sur la milice des Ifoghas. En soutenant ainsi les séparatistes armés et en leur offrant même la ville de Kidal, au grand dam de Bamako, les Français ont commis une erreur lourde de conséquences et suscité l'indignation des populations maliennes qui suspecte désormais Paris de favoriser la partition du Mali. L'occasion a été manquée par la France en 2013 de désarmer ou de neutraliser tous les groupes armés sans distinction pour faire respecter le monopole de la force par un Etat démocratique. Il aurait alors fallu aussi traiter les doléances spécifiques des Ifoghas (leur reconnaître certains privilèges) ainsi que les droits du « tiers Etat », c'est-à-dire des Imghads et des anciens esclaves Bella. Enfin, le pari de l'accord d'Alger était d'ignorer les groupes djihadistes, espérant les marginaliser, et de considérer les seuls séparatistes comme des interlocuteurs politiques. Il aurait pourtant fallu traiter le cas particulier d'Iyad Ag-Ghali, qui n'était pas encore le chef terroriste irrécupérable qu'il est devenu. Il était naïf d'ignorer son pouvoir chez les Ifoghas, dont le groupe dominant est devenu le Haut Conseil

de l'unité de l'Azawad (HCUA), islamiste, sorte de branche politique de l'ancien mouvement terroriste Ansar Eddine d'Iyad.

Les erreurs se paient cher. Aujourd'hui, personne n'a réellement intérêt à l'application complète de l'accord d'Alger. Les groupes armés n'ont rien à gagner à un désarmement et à des élections libres qui entérineraient leur disparition comme minoritaires armés. Quant aux autorités maliennes, elles ont au moins quatre raisons de laisser traîner : l'impopularité d'un compromis qui accorde des avantages indus aux milices, le cessez-le-feu déjà obtenu vis-à-vis de l'armée nationale, l'objection de l'armée professionnelle à intégrer les ex-rebelles qu'elle considère comme des traîtres et enfin la reconnaissance d'une partition du pays.

Il est donc urgent de réviser l'accord signé en 2015 en redonnant la primauté à l'Etat, en associant les diverses composantes de la nation malienne, sans pression extérieure d'acteurs bien intentionnés mais ignorant la complexité locale.

Nicolas Normand, ministre plénipotentiaire honoraire, ancien ambassadeur de France au Mali, au Congo et au Sénégal, auteur du Grand Livre de l'Afrique, Eyrolles, 201

Refus catégorique des députés mal élus de démissionner : IBK fait désormais face à trois fronts brûlants



Après le M5 RFP et les trois membres rebelles de la Cour Constitutionnelle dont le décret de nomination a été abrogé par le Président de la République, c'est au tour des 30 députés dits mal élus de refuser de démissionner conformément aux vœux du Mouvement de contestation, M5. Ce Niet catégorique de Moussa Timbiné, Président controversé de l'Assemblée Nationale et de ses 29 collègues députés, est un nouveau blocage dans le processus de sortie de crise. Cette situation, qui divise déjà la Majorité, risque de porter un coup sérieux sur la cohésion au sein du camp présidentiel. Car si d'aucuns pensent que les députés controversés doivent accepter de démissionner pour donner une chance à la sortie de crise, d'autres, au contraire, croient dur comme fer que leur démission est une violation flagrante de la Constitution. Cette friction au sein de la Mouvance Présidentielle ne ferait-elle pas l'affaire du M5 RFP ? A quoi pourrait-on s'attendre dans les jours à venir ? Le Mali sous IBK est véritablement une République en crises permanentes, au point qu'il est devenu la risée de tous les pays qui nous entourent. De 2013, date d'accession d'IBK au pouvoir, jusqu'à nos jours, le Mali n'a connu ni paix encore moins la stabilité. Le nord échappe au contrôle de l'autorité centrale, le Centre est en proie à une guerre communautaro-ethnique et le sud qui ne représente que 25 % du terri-

toire est en ébullition à cause des résultats des élections législatives d'Avril et de Mai. Selon tous les observateurs, l'arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Le Mali s'est installé dans une crise profonde depuis le mois de mai, car à cette crise électorale est venue s'ajouter la crise sociale consécutive à la mauvaise gouvernance. Un Mouvement populaire dénommé le M5 RFP, a vu le jour pour porter les revendications légitimes d'une frange importante du peuple. Faisant le constat d'un échec patent du régime à assurer le minimum aux maliens, le M5 RFP s'est lancé dans le combat pour la démission du Président de la République et de tout son régime. Deux grands rassemblements ont été organisés les 5 et 19 juin 2020 avec un seul mot à l'ordre du jour : la démission d'IBK. Le vendredi 10 juillet 2020, un autre grand rassemblement a eu à la place de l'Indépendance suivi de l'occupation des locaux de l'Assemblée Nationale et de l'ORTM. Les forces de l'ordre sont intervenues pour disperser les manifestants dans ces deux locaux, avant de se diriger vers la mosquée de l'Imam Dicko où elles ont utilisé des balles réelles tuant plus d'une douzaine de personnes. Ainsi grâce à la médiation interne comme externe, les lignes ont bougé. Donc le Mouvement du 5 juin exige la démission des députés mal élus ou la dissolution de

l'Assemblée Nationale, le remembrement de la Cour Constitutionnelle, un gouvernement d'union nationale avec un Premier Ministre issu de ses rangs.

Ces points inscrits dans un Mémoire semblent avoir l'assentiment du Président de la République, qui en réponse aux différentes revendications, a abrogé le décret de nomination des trois membres récalcitrants de la Cour Constitutionnelle et a proposé aux 30 députés mal élus, la démission. Ces derniers semblent opposer une fin de non-recevoir, car disent-ils, il n'est écrit nulle part dans la Constitution du Mali qu'on pouvait faire démissionner un député contre son gré. Timbiné et ses collègues députés dits mal élus préféreraient la dissolution de l'Assemblée Nationale, ce qui du reste, est conforme à la Constitution, plutôt que de démissionner.

Par ce refus catégorique, un troisième front anti IBK semble s'ouvrir, après ceux du M5 RFP et de Manassa Dagnoko. Ce troisième front affaiblirait non seulement le Président de la République, mais aussi et surtout toute la Majorité. Cette dernière est désormais fractionnée en trois : il y a les amis et soutiens de Timbiné regroupés au sein de la Coalition des Forces Républicaines (CFR), il y a également le camp du Premier ministre Boubou Cissé, qui regroupe tous les partisans du départ de Timbiné et de 29 autres députés dont l'élection est fortement contestée, et enfin, il y a un troisième camp, celui de Bocari Tréta et de Diarassouba, en embuscade et favorable au départ de Timbiné qui est l'obstacle à leur ascension politique. Tous les trois fragments se réclament de la Majorité et disent aider le Président de la République à trouver une issue favorable à la crise.

En somme, ni le recours gracieux de Manassa Dagnoko et les deux autres membres de la Cour Constitutionnelle, ni les tiraillements entre les clans de la Mouvance Présidentielle ne faciliterait la tâche à IBK. Donc entre deux maux, il serait loisible pour lui de choisir le moindre mal, celui de travailler avec le M5 RFP qui, lui au moins, a le soutien du peuple. Les trois revendications du M5 RFP, à savoir un gouvernement d'union nationale, une Assemblée Nationale débarrassée des députés mal élus et une Cour Constitutionnelle crédible, ne sont pas de la mer à boire.

■ Youssouf Sissoko

Institution : des nominations polémiques la Cour Constitutionnelle remembrée



L'ancien Vérificateur Général du Mali, Amadou Ousmane Touré, est le nouveau président de la Cour Constitutionnelle. Un choix qui pose problème, quand on sait d'éventuels rôles joués par celui-ci suite aux tueries des 10, 11 et 12 juillet dernier perpétrées par la FORSAT. En effet, l'homme, jusqu'à sa désignation comme conseiller à la Cour Constitutionnelle, était le directeur de cabinet de celui à qui se limitait tout le gouvernement au moment des faits, en l'occurrence le Premier ministre Boubou Cissé. Qui a ordonné le déploiement de la FORSAT ? Qui a donné l'ordre de tirer sur les manifestants ? La réponse à ces questions reste encore en suspens, voilà que celui qui aurait pu donner des détails aux enquêteurs se voit parachuté à la tête d'une institution de la République. On se rappelle en effet, que dans un courrier confidentiel daté du mardi 14 juillet 2020, le Premier ministre, par le biais de son directeur de cabinet, qui n'est autre que l'actuel président de la Cour Constitutionnelle remembrée, demandait des explications au ministre de la

Sécurité par rapport à l'emploi de la Force spéciale antiterroriste (FORSAT) pour le maintien d'ordre les 10 et 11 juillet derniers. Dans cette lettre, Boubou Cissé, à travers son directeur de cabinet, instruisait de « **procéder à des investigations pour préciser entre autres les raisons de l'engagement de la FORSAT, l'autorité ayant ordonné l'engagement de la FORSAT et le respect ou non de la procédure prévue en matière** ». Une lettre qui avait suscité beaucoup d'interrogations, car au moment des faits, il n'y avait pas de gouvernement, seul le PM avait été reconduit à son depuis le 11 juin. C'est vrai que la FORSAT, selon ses textes de création, opère sous l'autorité du ministre de la Sécurité. Mais en l'absence de gouvernement, on ne sait pas qui est-ce qui pourrait se donner un tel privilège en lieu et place du ministre ? Pour rappel, l'utilisation de la FORSAT avait été déjà signalée à Sikasso en mai dernier, durant la manifestation contre les résultats des législatives. Toujours à charge contre Amadou Ousmane Touré, celui-là même qui est devenu de fait le

président de la Cour Constitutionnelle du Mali, l'homme, à travers une autre correspondance en date du 9 juillet adressée au ministre délégué auprès du ministre des Finances, chargé du Budget, demandait à ce dernier la mise à « **dispositions urgentes pour une avance de fonds de 200 milliards de francs CFA destinée à la prise en charge des opérations spéciales, des patrouilles de grande envergure et de la couverture sécuritaire des manifestations sociales** ».

C'est ce Monsieur qui a été désigné dimanche à l'unanimité par ses pairs en tant que doyen d'âge parmi les 09 nouveaux sages nommés vendredi dernier par un décret présidentiel, à la suite des choix opérés par le président IBK le président de l'Assemblée Nationale, après celui du Conseil Supérieur de la Magistrature, qui avait désigné ses trois conseillers à l'issue d'une session extraordinaire tenue il y a quelques jours.

Ces 09 nouveaux sages, ainsi que quatre membres de la Cour Suprême dont le tout nouveau président de cette juridiction, ont prêté serment hier devant l'Assemblée Nationale sous la présidence du président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, président du Conseil Supérieur de la Magistrature, en présence de l'honorable Moussa Timbiné, président de l'Assemblée Nationale et les membres du Gouvernement restreint.

Etaient également présents à cette cérémonie solennelle, les élus de la Nation, les représentants de la Famille judiciaire, le corps diplomatique et plusieurs autres personnalités dont l'ancien Président nigérian M. Goodluck Jonathan, Médiateur de la CEDEAO.

Qui a ordonné le déploiement de la FORSAT ? Qui a donné l'ordre de tirer sur les manifestants ? Peut-être qu'on n'aura jamais une réponse à cette équation pourtant détournement des missions de la FORSAT à des fins politiques sur fond d'usage excessif de la force. C'est bien dommage, mais c'est aussi le Mali du président IBK !

■ Yama DALLO

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Environnement : Les couches jetables, une réelle menace !

Les couches jetables se révèlent être de véritables dangers pour l'environnement en raison de leur composition et de leur gestion.

L'assainissement, la salubrité publique posent un réel problème au Mali. Les rues ainsi que les dépôts d'ordures voire les caniveaux sont inondés par ces couches jetables qui menacent ainsi fortement la santé publique. Constituées de 30 % de plastique, ces couches jetables ont un impact avéré sur l'environnement.

Les impacts des couches sur l'environnement

Jusqu'à ses deux ans et demi, soit l'âge d'acquisition de la propreté, un enfant utilise près de 3 800 couches jetables, selon une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) de France.

Aux dires d'une mère malienne, son enfant change de couche trois fois par jour, soit alors 1080 couches par an. Sur les deux ans, on estime que cet enfant utilisera près de 2160 couches. Toutes ces couches jetables n'ont d'autre finalité que de contribuer à l'insalubrité de nos rues, de nos quartiers tout en exposant la population à des risques sanitaires.

Selon Niarga Oulé Dembélé, chef de la Division Assainissement à la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions

et Nuisances (DNAPCN), ces couches jetées dans la nature, après utilisation, peuvent avoir plusieurs conséquences sur l'environnement. Celles-ci vont de l'obstruction du passage des eaux à la nuisance de la population. Outre ces aspects, M. Niarga estime qu'en raison de leur composition en produits chimiques, elles peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. En effet, selon l'ADEME, le taux d'émission des gaz à effet de serre provenant de ces couches jetables s'élève à 600 kg eq CO24.

Traitement des déchets

Les impacts de ces couches jetables sont tributaires à un certain nombre d'éléments, notamment l'utilisation des ressources naturelles, les rejets dans l'eau et l'air et les émissions de gaz à effet de serre. « Les impacts les plus significatifs des couches jetables sont liés aux étapes de fabrication du produit et de traitement des déchets », indique l'ADEME.

Sur cette question du traitement des déchets, Mahamar Idrissa Maïga, chef de la section déchets liquides de la DNAPCN, indique que pour une bonne gestion de ces couches, il convient de faire la part des choses depuis à la base. Au niveau des ménages, il invite à faire un tri en évitant de mélanger ces couches aux ordures ménagères et surtout de ne pas les jeter

dans la nature. Ce tri, précise-t-il, facilite le transport des déchets aux dépôts de transits et évitera que ces couches soient mélangées aux autres ordures en raison de leur non-biodégradabilité. Selon M. Niarga, le problème est la mauvaise organisation de ce secteur de l'assainissement.

M. Dembélé estime que ces couches jetables, bien qu'il existe également en bio, doivent être mises dans la même catégorie que les plastiques. « C'est seulement une partie de la couche qui est biodégradable et non sa totalité », indique l'ADEME dans une étude en 2012 intitulée « Impacts environnementaux des couches pour bébés ».

Réduction des impacts des couches jetables

Toutefois, la même agence indique qu'il y a des solutions permettant de réduire les impacts de ces couches sur l'environnement. « Une réduction de 10 % du poids de la couche permet de réduire les impacts environnementaux de 5 à 9 % selon les indicateurs ».

Il convient alors de souligner que les couches lavables ont également des impacts sur l'environnement. Ces impacts sont liés à leurs consommations d'énergie et d'eau liées à leur lavage et à leur séchage, notamment à travers l'utilisation de détergents pour le lavage qui sont rejetés dans les eaux de lavage. Toutefois, ces couches lavables sont plus indiquées par les spécialistes non seulement pour leur sécurité, mais aussi parce qu'elles sont plus écologiques.

■ Foussemi Togola



Niger : Les circonstances de l'attaque précisées, la zone ratissée par les forces de sécurité



Huit personnes, dont deux Nigériens et six Français, ont été tuées dans une attaque contre un véhicule d'organisation humanitaire au Niger. Les assaillants, des hommes armés arrivés à moto, ont pris la fuite. Les forces de sécurité nigériennes procèdent à des opérations de ratissage, aidées par l'armée française. Les victimes se rendaient dans un parc où vivent les dernières girafes d'Afrique de l'Ouest. Une zone qui n'avait fait l'objet d'aucune alerte sécuritaire et n'était pas interdite à la visite.

Les huit corps des victimes françaises et nigériennes du parc animalier de Kouré ont été transférés à Niamey par les sapeurs-pompiers, la police scientifique a commencé à enquêter et a procédé à des prélèvements sur le terrain, rapporte le correspondant de RFI à Niamey, Moussa Kaka. C'est peu après avoir passé le poste de garde du parc que leur véhicule a été pris sous le feu d'hommes venus à moto.

L'attaque a eu lieu très près de la route goudronnée qui va de Niamey à Agadès, nous explique Pierre Gay, qui connaît bien cette région, « une zone très peuplée... où il y a un énorme passage, beaucoup de camions militaires et des gendarmes. » Pierre Gay, directeur d'un parc à Doué-La-Fontaine en France, soutient via un partenariat l'association de sauvegarde des girafes au Niger.

L'hommage de Pierre Gay, directeur d'un parc en France, à Kadri, guide nigérien assassiné dimanche 9 août.

Mélanie Costa

Criblé de balles, le 4x4 de l'ONG Acted a pris feu. Les corps des deux premières victimes, le chauffeur de la voiture et un des expatriés, sont complètement calcinés, cinq autres personnes ont été abattues à bout portant et une femme, qui avait réussi à s'enfuir, a été rattrapée par ses bourreaux et tuée à son tour. Les victimes sont six Français et leurs deux accompagnateurs nigériens, le chauffeur et le président de l'association des guides locaux. Les Français étaient, au moins pour certains, employés de l'organisation non gouvernementale ACTED.

Pas de revendication

L'identité des assaillants n'est pas connue, pas plus que la direction vers laquelle ils ont fui. Plusieurs hypothèses ont été envisagées ce dimanche soir. De nombreux groupes sont actifs dans la région comme le GSIM (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans) ou l'EIGS (État islamique au grand Sahara). Le premier, le GSIM, a fait savoir dimanche soir

qu'il n'était pas impliqué dans cette attaque. « Les regards se tournent vers l'État islamique, nous explique Mathieu Pellerin, chercheur à l'ICG (International Crisis Group). Déjà, par le mode d'action... même s'il n'y avait jamais eu jusqu'ici d'assassinats, y compris de la part de l'État islamique, à priori d'exécutions. » Autre élément qui fait penser à une opération de l'EIGS, c'est que la stratégie d'expansion du champ d'action des groupes jihadistes visant à un encerclement progressif de Niamey, « vers la frontière du Nigeria, était le fait de l'État islamique au Grand Sahara. Donc le groupe qui opère dans la zone du Liptako Gourma, entre le Mali et le Niger et même le Burkina Faso, est une zone où ce groupe circulait. » Enfin « depuis le Sommet de Pau, il y a une intensification des opérations qui s'est essentiellement traduite par une augmentation des frappes et les opérations contre l'État islamique. Donc on peut imaginer que c'est aussi une manière de répondre à ces opérations. »

La zone ratissée par les forces de sécurité

Selon le ministre de la Défense, Issoufou Kantambé, les forces nigériennes de défense et leurs partenaires occidentaux de Barkhane ra-

tissent la zone, toute proche de celle dite « des trois frontières », entre le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Une région où les militaires de la sous-région et Barkhane ont renforcé leur présence depuis le début de l'année.

Cette attaque signifie que la menace terroriste est loin d'être éradiquée dans la région et souligne l'immense complexité de la mission française Barkhane et des forces en présence. « On voit bien depuis le début de l'année qu'il y a une intensification des opérations conduites par les pays d'Afrique de l'Ouest sur des zones qui jusqu'ici étaient considérées comme relativement épargnées. Donc oui, c'est préoccupant pour l'avenir », selon Mathieu Pellerin d'autant que le G Sahel « doit encore faire ses preuves... Si on se base sur le nombre d'opérations conduites et sur le résultat de ces opérations, le G5 Sahel est pour l'instant très, très limité. »

La pluviométrie est actuellement importante, précise notre correspondant, et la région de Kouré est très boisée. Aussi des avions de reconnaissance sont-ils venus en appui des forces au sol. Malgré l'état d'urgence dans la région de Tillabéri, il y a une circulation importante de motos dans les zones rurales éloignées des forces militaires et c'est souvent sur ces deux roues que les terroristes se ravitaillent en carburant, en munitions et mènent leurs attaques.

Réunion d'un conseil de Défense ce mardi

Le président nigérien Mahamadou Issoufou a condamné une attaque terroriste « lâche et barbare », et adressé ses condoléances aux familles des deux pays. Son homologue français Emmanuel Macron dénonce aussi cette attaque et promet que tout sera mis en œuvre pour en élucider les circonstances. Les deux présidents ont eu un échange dimanche en fin de journée. Un conseil de Défense sera organisé demain mardi à l'Élysée. Autre message, celui du président malien, qui dénonce l'extrémisme violent qui continue de sévir dans l'espace sahélien.

Covid-19 : Le président malgache Andry Rajoelina annonce de nouvelles mesures



Le président malgache Andry Rajoelina lors d'une conférence de presse au palais présidentiel à Antananarivo, le 29 avril 2019. (Photo d'illustration)

Le président malgache Andry Rajoelina lors d'une conférence de presse au palais présidentiel à Antananarivo, le 29 avril 2019. (Photo d'illustration) Mamyrael / AFP

À Madagascar, le président de la République, Andry Rajoelina, a pris la parole le 9 août au soir à la télévision nationale pour évoquer la lutte contre le Covid-19. La veille, l'état d'urgence sanitaire a été prolongé de quinze jours. La Grande Île compte 13 086 cas de coronavirus dont 148 décès.

Avec notre correspondante à Antananarivo, Laetitia Bezain

Le chef de l'État a donc annoncé la suite des mesures sanitaires que les citoyens devront suivre pour ces deux prochaines semaines. Ces mesures sont allégées. Les habitants de capitale, Antananarivo, qui sont retournés au confinement il y a un mois, vont pouvoir reprendre leur quotidien peu à peu.

Le travail reprend et les marchés rouvrent ainsi jusqu'à 17h pour les Tananariviens. Mais les transports en commun et les voyages d'une province à une autre restent suspendus. L'Analamanga, la région de la capitale est dans une phase de « stabilisation » du nombre de cas de Covid-19 d'après le chef de l'État, Andry Rajoelina, qui précise avoir entendu les difficultés d'une grande partie de la population qui vit au

jour le jour.

« Les Malgaches ne peuvent plus supporter le confinement économiquement et socialement », a-t-il déclaré. « La lutte contre le coronavirus n'est pas encore terminée mais on entrevoit une lueur d'espoir. Les scientifiques de l'Académie de médecine ont expliqué que vers la fin du mois d'août, il y aura de moins en moins de cas de contamination. Mais nous devons rester vigilants et continuer de respecter les gestes barrières ».

Réouverture progressive au tourisme

Aucune date de réouverture des frontières n'a été annoncée, exception faite de Nosy Be, dans le nord-ouest du pays, une des îles les plus touristiques de Madagascar. « Tout le monde vit du tourisme à Nosy Be et en ce moment, toute son économie s'effondre, a poursuivi le président. Le 1er octobre, nous allons rouvrir l'île aux touristes étrangers. Mais nous allons mettre en place des mesures sanitaires. Tous les touristes qui viendront à Nosy Be devront faire un test PCR. Ils devront avoir un billet retour et ne pourront pas aller dans une autre zone du pays ».

Le président malgache est aussi revenu longuement sur les aides sociales apportées aux ménages les plus vulnérables. Il a notamment indiqué que 189 000 foyers de la capitale recevront une aide financière d'ici quelques jours pour compenser leur perte de revenus.

Partenariat FEMAFoot-FIFA : Vers la construction d'un nouveau centre technique à Kabala

La Fédération Malienne de Football (FEMAFoot) et la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) renforcent leur partenariat. Les deux structures, à travers leurs responsables, ont validé, le jeudi 6 août 2020, lors d'une séance de travail par visio-conférence, le projet de construction d'un nouveau centre technique à Kabala. Ainsi, avec cette offre, l'instance dirigeante du football mondial offre un deuxième centre technique au Mali après celui de Kayo (dans

la Région de Koulikoro), dans le cadre du programme FIFA Forward. Selon les données techniques, ce futur joyau sera bâti sur une superficie de 15 hectares. Pour répondre aux normes internationales, il devrait abriter un grand hôtel 4 étoiles de 40 chambres pour l'hébergement des joueurs de l'équipe première, des terrains gazonnés de football, une direction technique, des blocs administratifs et techniques, des dortoirs pouvant accueillir plusieurs personnes, une salle de restauration,



des piscines, une salle de gym etc. A rappeler que toujours dans le cadre du partenariat FIFA-FEMAFoot du programme Forward, le projet de construction des sièges pour l'ensemble des ligues régionales de football conduit par Aguibou Bah, nommé pour la circonstance, a beaucoup avancé.

■ H.B.F

Championnat national de football ligue Orange : La reprise est prévue pour le 21 août prochain

Arrêt depuis plusieurs mois à cause de la pandémie de la Covid-19, le championnat national de Ligue 1 Orange reprendra ses droits le 21 août prochain. L'annonce a été faite par le Secrétaire général de la Fédération Malienne de Football, à travers un communiqué annonçant la réouverture des infrastructures sportives par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Suite à une demande des présidents des fé-



dérations sportives nationales et du président du Comité national Olympique et Sportif du Mali (CNOSM), Habib Sissoko, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a décidé de rouvrir toutes les infrastructures sportives du pays. Quelques heures après cette annonce, le Secrétariat général de la Fédération Malienne de Football, à travers un communiqué du jeudi 30 juillet 2020, a reprogrammé les rencontres de la 22ème et dernière journée du championnat national aux 21, 22 et 23 août prochain. "Il est demandé aux clubs de Ligue Orange de se préparer pour la reprise du championnat national avec la programmation de la 22ème et dernière journée de la phase de poule, les 21, 22 et 23

août 2020", peut-on lire dans le communiqué. Par ailleurs, le Comité Exécutif de la Fédération Malienne de Football a recommandé également aux neuf (9) Ligues régionales de jouer les rencontres à "huis clos", tout en respectant les mesures-barrière édictées par les autorités sanitaires dans la lutte contre la Covid-19. Enfin, ledit communiqué informe que les frais engendrés par l'organisation des championnats régionaux, les produits et éléments rentrant dans le cadre du respect des mesures-barrière seront à la charge de la Fédération Malienne de Football.

■ Mahamadou TRAORE



Bélier (21 mars - 19 avril)

Les influx de Mars en Capricorne vous inciteront à faire des efforts pour terminer un travail dans les temps. Vous aurez en effet des délais à respecter. Devant un conflit avec un supérieur, vous le champion du sprint, vous laisserez du temps au temps.

Vous serez dans l'incertitude quant à une rentrée d'argent que vous attendrez et qui tardera à venir. Vous devrez également surveiller vos dépenses, car vous ne ferez pas attention et vous risquerez de dépasser les limites imposées par votre banquier.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Changer de service est votre priorité ! Vous tenez à avoir une ambiance agréable. Il n'y a pas d'entente avec des collègues. Le manque de coopération cause votre gêne. Les démarches peuvent être plus longues que prévu ! Il faut encore être patient.

Il faut faire des efforts pour ne pas liquider votre salaire. Sitôt entré, sitôt parti ! Vous craignez de manquer d'argent avant la fin du mois. Le véhicule ou des appareils ménagers peuvent tomber en panne. De la contrariété vous accompagne jusqu'au soir.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Si, dans le cadre de votre activité, on vous demande de mettre en oeuvre des méthodes innovantes, vous aurez la présence d'esprit de faire valider votre travail ou toute décision importante le concernant. Vous penserez à vous protéger le plus possible.

Le Soleil en personne mettra aujourd'hui le focus sur votre budget : capacité d'épargne, dépenses revues en fonction de vos moyens, etc. Vous allez pratiquement soumettre vos finances à un véritable audit ! En ce début d'année, il sera nécessaire...



Cancer (21 juin - 21 juillet)

On dit de vous, cher natif, que vous êtes un bon élément, ça en dit long sur vos qualités professionnelles. Les bruits de couloir vous les entendez, mais vous ne vous relâchez pas, bien au contraire, ce challenge est encore plus motivant. Les planètes se chargent de superviser vos comptes en banque. Vous trouvez des solutions très efficaces pour redresser la barre. Aujourd'hui, cher natif, vous pouvez enfin souffler. Grâce à un vieux placement, votre argent fait des petits.



Lion (22 juillet - 23 août)

Aux commandes dans votre secteur VI, Mars, Jupiter, Saturne et Pluton stimuleront votre ambition, mais vous soumettront aussi à une forte pression. Surplus de travail à la dernière minute, dossiers à boucler, tout devra être fait dans l'urgence.

Mercure rétrograde pourrait être le messager de mauvaises surprises. Vos aides seront réduites ou vous aurez un surplus de dépenses que vous n'aviez pas prévues. Mieux vaudra prendre les devants en trouvant un plan B pour vous en sortir au mieux.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Restez superficiel, il n'y a pas grand-chose à espérer de vos collègues. Ils se battent aussi pour leur place. Au sein de votre service, c'est le désordre. Chacun veut postuler. Le découragement peut être général. L'envie de démissionner vous tente.

Faites attention à vos frais. Pour l'heure, les charges continuent de vous écraser. Les revenus couvrent juste les frais. Des sorties d'argent sont inattendues. La réparation d'un véhicule peut faire partie des embûches ! Un peu de patience avant de vous faire plaisir !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Côté professionnel, vous serez tout prêt du but, mais une situation conflictuelle menacera de balayer vos espoirs. Vous ferez l'erreur de penser que tout peut se résoudre en un claquement de doigts, surtout s'il s'agit en l'occurrence des vôtres...

Jeter l'argent par les fenêtres ? Aujourd'hui, vous le ferez même par les toits... À cause de la présence de Vénus, vous aurez tendance à multiplier les impairs. Comme cette planète sera dépensière, les nuages s'amoncelleront au-dessus de votre trésorerie.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Un collègue de travail vous aide à finaliser un projet, vous appréciez et pourtant, il y a quelque chose qui vous dérange. Sur des détails, vous n'êtes pas du même avis que lui. Vous taire ou pas, vous avez les fesses entre deux chaises.

Prenez garde, vous devez absolument éviter les faux-pas, car cela entraîne des difficultés, mais aussi de mauvaises surprises. Ne vous laissez pas influencer sur la façon de gérer votre argent. Prenez vos décisions. Pesez le pour et le contre.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Même si votre travail vous mènera parfois la vie dure, vous tiendrez bon. Vous développerez assez de combativité pour aborder les situations compliquées en confiance, en voyant le verre à moitié plein. Vous parviendrez à vous organiser différemment.

Votre domaine financier sera visé par de nombreuses planètes aux répercussions bien différentes. Avec des incitations à la dépense, surveillez vos comptes de près. Vous aurez aussi des rentrées d'argent. Il vous restera à trouver le juste équilibre.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Des démarches sont amorcées. Elles donnent l'occasion de faire le point sur votre carrière. Un changement dans un nouveau service est souhaité. Vous pourriez accéder à cette demande, avec une aide. Un chef bienveillant peut appuyer votre requête !

Vous faites de votre mieux pour limiter les frais ! Mais ils restent élevés. Votre train de vie peut causer des frais supplémentaires. Ils ne tombent pas du tout au bon moment ! Votre véhicule ou un appareil ménager pourrait exiger une réparation.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Passionné dès qu'il s'agit de faire progresser votre expérience professionnelle, ami Verseau, vous ne lésinerez pas sur les moyens déployés pour entrer dans le monde de la nouveauté, notamment ceux qui touchent l'espace et la recherche !

Vis-à-vis de vos sous, vous agirez avec sagacité au lieu de foncer tête baissée. Aujourd'hui, vous aurez l'âme d'un bâtisseur. C'est pourquoi vous souhaitez investir votre argent au lieu d'acheter un objet luxueux ou d'un prix conséquent...



Poisson (19 février - 21 mars)

De larges perspectives vous emmènent vers vos objectifs professionnels, autant vous dire, que les chances de réussite sont bien présentes aujourd'hui. Votre détermination est dopée, votre motivation est grande. C'est une journée très positive.

Aujourd'hui, cher Poissons, vous pouvez tenter votre chance au jeu. Effectivement, tout est possible ! La tendance financière du jour est favorable. Les planètes protègent de très près vos finances. Une bonne nouvelle en appelle une autre.

**Promo
Modem 4G**



Proche de vous

29 000 FCFA

au lieu de ~~39 900F~~

- 25%

**JUSQU'À 10 APPAREILS
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



4G



Proche de vous

**5 Go
offerts**



SPiRiT

Jusqu'au 30 juin 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official

